



Procès-verbal

Bureau Directeur du 3 septembre 2014

Présents : BETTENFELD Jacques, FEUILLAN Jean-Pierre, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, MOCKA-RENIER Jocelyne, MYARO Nodjialem, VILLEPREUX Brigitte.

Assistent : SCARSI Claude, BARBUSSE Béatrice (en partie), BAUDE Pascal, BIOJOUT Marie-Christine, BOURASSEAU Marie, DUBUS Odile (en partie), GARCIA François, LIENARD Christian, PASCAL-LZAGARRIGUE Sylvie (en partie), PERNELET Dominique, PERRUCHET Claude, PERSIAUX Michel, SEREX Francis, JACQUET Michel, PRADIER Grégory, MANTEL Cécile.

Excusés : BERNAT-SALLES Philippe, PECQUEUX-ROLLAND Véronique, BANA Philippe.

Absent : MANOUVRIER Alexis.

Sous la présidence de DELPLANQUE Joël, la séance est ouverte à 14 h 50 au siège de la FFHB à Gentilly.

Le Bureau Directeur valide à l'unanimité les procès-verbaux de ses séances du 13 juin, 30 juin, 8 juillet, 15 juillet, 29 juillet et 7 août 2014.

En ouverture, les administrateurs tiennent à adresser leurs plus chaleureuses félicitations à tous les joueurs de l'équipe de France jeunes et à leur encadrement. Ce premier titre masculin européen jamais obtenu par une équipe de France jeunes récompense une équipe de talents et tous ceux qui dans leur territoire œuvrent au quotidien au renouvellement de notre élite. La fédération tient aussi à s'adresser aux parents et aux supporters dont la présence et les encouragements ont été très précieux. Le Bureau Directeur décide que la célébration de ce titre se fera à l'occasion du match international de l'équipe de France contre l'Autriche prévu à Créteil le lundi 12 janvier 2015.

Dans la continuité, François GARCIA informe les membres du Bureau Directeur de la participation de GASMI Karim / GASMI Raouf aux Youth Olympic Games qui viennent de se dérouler en Chine et dont ils ont arbitré la finale. Un nouveau délégué européen français BOTTI Thierry a été retenu par l'EHF. BONNAVENTURA Charlotte et Julie, PICHON Stevann / REVERET Laurent et GASMI Karim et Raouf seront appelés à arbitrer en IHF et EHF. BOUNOUARA Saïd / SAMI Khalid et DENTZ Thierry / REIBEL Denis seront appelés à arbitrer en EHF. CARMAUX Yann / MURSCH Julien, MARTINEAU Florine / TISSIER Julie, PICARD Titouan / VAUCHEZ Pierre et ROMATET Caroline / ROSSO Morgane sont intégrés dans un groupe projet de jeunes arbitres européens tandis que COCHARD Coralie / HERY Victoria et MEYER Cédric / OUDIN Jean-Loup sont susceptibles d'accéder au passage de grade EHF. Il s'agit indiscutablement de promotions importantes d'arbitres, en particulier de jeunes arbitres, qui valorisent le travail réalisé dans des territoires.

Alain KOUBI et Claude SCARSI présentent les décisions modificatives au Budget 2014 de la FFHB adopté lors de l'Assemblée Générale de mai 2014. Le tableau de bord, qui tient compte des variations budgétaires depuis le début de l'année, a permis de maîtriser les dépenses engagées. Il permet d'affiner régulièrement les projections de fin d'année avec les aléas liés aux résultats sportifs des équipes de France. En fonction de ceux-ci, l'affectation des sommes sera décidée et orientée au mieux des intérêts fédéraux.

Le Bureau Directeur valide à l'unanimité les propositions présentées et les budgets alloués pour la fin de l'exercice 2014. Un certain nombre de débats techniques soulevés par Francis SEREX sera soumis à des expertises éventuelles et présenté lors d'une prochaine réunion.

Michel JACQUET fait un point d'étape sur l'avancement du dossier de la Maison du Handball. Il présente la vidéo réalisée et fait un point de l'état des demandes de subventions publiques en cours sur lesquelles il est raisonnable de penser qu'un éclairage plus précis devrait intervenir avant la fin 2014.

S'agissant de la vente du siège actuel de Gentilly, les échanges se poursuivent avec la Ville et l'OPHLM.

Compte tenu de l'importance de questions de fiscalité pour l'ensemble de ces dossiers, le Bureau Directeur décide de se faire accompagner par un cabinet spécialisé.

La commission des finances se saisira de l'ensemble des questions pour un compte rendu à présenter à un prochain Bureau.

Jean-Pierre FEUILLAN fait un point sur les partenariats des équipes de France et l'arrivée de la Caisse d'Epargne parmi les partenaires « 7 d'Or ». Alain KOUBI évoque les travaux d'ores et déjà engagés, grâce à des ressources bénévoles, pour proposer une déclinaison du partenariat au niveau territorial par l'intermédiaire des Ligues.

Le Bureau Directeur confirme sa volonté de maintenir un partenariat avec L'Artisanat, dans un périmètre de collaboration redéfini sous l'égide de Jean-Pierre FEUILLAN.

Jean-Pierre FEUILLAN fait un point sur les discussions en cours pour la diffusion de matches de ProD2 sur « Ma Chaîne Sport », en lien avec les webdiffusions déjà prévues. L'objectif est une mise en œuvre avant la fin du mois d'octobre 2014.

Joël DELPLANQUE fait un bilan d'étape de l'avancement du dossier de candidature à l'organisation de l'Euro féminin 2018 avec la perspective de la désignation le 17 septembre 2014 à Dublin lors du Congrès de l'EHF. Le Président s'y rendra avec Nodjialem MYARO, Véronique PECQUEUX ROLLAND et Philippe BANA. Il commente les différentes villes candidates et les contacts pris avec nos interlocuteurs, ainsi que les courriers adressés avec les projets de conventions. Si l'organisation était confiée à la France, le Bureau directeur donne mandat au Président et à Nodjialem MYARO pour signer l'«Organisation Agreement» entre l'EHF et la FFHB avec les quelques remarques transmises sur le cahier des charges.

Le Bureau Directeur remercie-Armand STEIGER pour son précieux concours pour la réalisation du site dédié. Joël DELPLANQUE précise que la nécessité de se doter d'une ressource humaine complémentaire va très vite s'avérer indispensable.

Nodjialem MYARO fait le point sur le suivi du Budget 2014 de la LFH et le projet travaillé pour 2015 en lien avec les présidents de clubs et les instances de la Ligue. Ce budget prévisionnel 2015 intègre des nouveaux projets de développement (réalisation d'une plateforme Label Clubs, développement d'une version mobile pour le site Internet LFH) et anticipe d'éventuelles conséquences liées à la refonte de la Coupe de la Ligue lors de la saison 2015-16. En outre, la mise en œuvre du nouveau partenariat Select génère un important volume d'échanges marchandises. La LFH poursuit son soutien aux clubs pour les diffusions TV et l'accompagnement pour l'équipement en revêtements de sols et en LED. La contribution fédérale est maintenue pour 2015 ; le Bureau Directeur réaffirmant parallèlement son souhait que progressivement la LFH tende vers son autonomie financière. Le travail engagé début 2014 avec l'agence de marketing United Players doit aller dans ce sens. Il est enfin souligné le travail de qualité réalisé par tous les clubs pour faire évoluer leur fonctionnement vers une professionnalisation de plus en plus conforme aux exigences de l'environnement actuel.

François GARCIA évoque en préambule un groupe de travail à l'IHF sur les évolutions des règles de jeu. A ce stade, différentes pistes sont abordées : réduire la taille du ballon pour le handball féminin, des binômes d'arbitres mixés à l'échelon international, utilisation de la vidéo dans certaines conditions, le jeu du pivot, le jeu passif, la disqualification de dernière minute avec un jet de 7 mètres et le jet franc direct.

Concernant les travaux avec la LNH autour de la situation de l'arbitrage, Alain DESSERTENNE est mandaté par le président de CCA pour suivre le dossier de cette saison charnière sur la professionnalisation des arbitres. Cécile MANTEL doit rassembler les possibilités de statuts pouvant être envisagés pour les arbitres afin que des échanges se poursuivent entre les représentants des arbitres et les élus fédéraux concernés autour des enjeux liés à cette professionnalisation.

François GARCIA remercie la Fédération d'avoir proposé aux Ligues d'embaucher les arbitres internationaux français pour leur permettre de poursuivre leur activité. Compte tenu de la situation actuelle, le Bureau Directeur débat des éventuelles hypothèses qui pourraient être mise en place avec l'aide du secteur professionnel.

François GARCIA insiste sur la nécessité d'accompagner plus encore les territoires pour qu'ils s'engagent humainement et financièrement dans le développement de l'arbitrage, à l'image de certaines actions déjà engagées localement. Le Bureau Directeur débat de la stratégie à mettre en place et sollicite François GARCIA pour préparer un bilan national destiné à alimenter les réflexions de l'ensemble des élus fédéraux à travers les instances statutaires (CPL, CPC et CA/BD fédéral).

Enfin, François GARCIA évoque les réflexions engagées, notamment avec l'assureur fédéral MMA, pour permettre à des personnes à mobilité réduite d'arbitrer, dans un premier temps au niveau départemental. .

A propos de l'intégration de la ProD2 en LNH, Cécile MANTEL évoque les contraintes réglementaires du planning prévisionnel d'intégration. Pascal BAUDE et Francis SEREX rappellent les enjeux liés à l'organisation d'une bonne transition et envisagent une mise en œuvre raisonnable après 2015-16. D'ici là, les dispositifs d'accompagnement tels le « VAP » doivent être mis en application, en tenant compte des éventuelles contraintes liées au nombre de poules et impactant la formule sportive.

D'une manière générale, le Bureau Directeur précise qu'il attend de prendre connaissance du PV de la dernière assemblée générale de la LNH pour proposer la tenue d'une réunion avec tous les acteurs du secteur professionnel et avancer sur chaque sujet.

Sur le dossier « intégrité », Cécile MANTEL informe les membres du Bureau de la mise en œuvre, avec le soutien de l'AJPH, du programme d'actions de la Fédération et spécifiquement de la mise en place d'un réseau de référents dans les clubs de LFH, ProD2 et D2F-VAP. Ces référents ont notamment participé à une formation générale prise en charge par la FFHB et portant sur le cadre, les enjeux et la réglementation des paris sportifs, en présence de notre correspondant Sécurité à la FDJ et d'un membre de la Police nationale du Service des courses et jeux. Des outils d'information et de communication ont également été mis à disposition de tous les référents de clubs professionnels, dont un clip réalisé par le service vidéo et destiné à être projeté aux joueurs. Par la suite, la fédération sera amenée à mettre en œuvre le dispositif de croisements des fichiers avec l'ARJEL.

Jacques BETTENFELD explique l'enquête menée par le Ministère chargé des Sports auprès des fédérations, à propos des dossiers éventuellement ouverts concernant des violences sexuelles. A ce stade, la fédération a informé le ministère de l'absence de dossiers disciplinaires, tant au niveau national que régional et départemental, et de deux affaires pénales dont elle a eu connaissance. Jacques BETTENFELD adressera un courrier aux Ligues pour parfaire l'analyse. Nous devons être actifs sur ces sujets généraux de violence et de bizutage, et produire des informations et de la prévention en lien avec les vœux du Ministère. Joël DELPLANQUE confirme l'engagement de la FFHB et suggère que nous poursuivions à partir des documents déjà existants (Handmag par exemple). Le Bureau Directeur propose la création d'un groupe de travail réduit qui se réunira par conférence téléphonique en marge du groupe inter-juridique.

Le Bureau Directeur débat de la stratégie à mettre en place pour que les joueurs de pôles, les collectifs de jeunes et les arbitres soient au mieux informés des risques dans ce domaine comme dans celui des paris.

Béatrice BARBUSSE explique la méthode suivie à ce jour sur le plan de féminisation au regard des documents transmis au Bureau Directeur. Elle préconise préalablement un diagnostic qualitatif et quantitatif pour impliquer deux référents sur chaque territoire (un élu/un salarié). Ces référents seront réunis deux fois par an. A partir de la première réunion (prévue courant octobre 2014) et de la rencontre des référents, un plan d'action (jusqu'en 2017) sera mis en œuvre, avec moyens et indicateurs de suivis, pour la fin d'année 2014. Joël DELPLANQUE intervient pour souligner son souhait d'une implication transversale de toutes les commissions nationales dans le cadre de ce plan. Béatrice BARBUSSE répond que des rencontres sont déjà prévues au niveau fédéral courant octobre pour initier cette transversalité. Le Président insiste pour que nous ayons une coordination forte.

Michel JACQUET fait un état des lieux de la situation du Progiciel de Gestion Intégré et présente le planning prévu jusqu'en juin 2015. Christian LIENARD explique les étapes de « recettage » et parallèlement les formations prévues sur les territoires. Le Bureau Directeur débat sur le process envisagé concernant le certificat médical, sur lequel l'avis du ministère chargé des sports devra être sollicité.

Pascal BAUDE fait part de l'intersaison mouvementée. Il évoque le nouveau schéma de compétition, l'organisation de la Coupe de France et les problématiques administratives. Le Bureau Directeur confirme son soutien aux décisions prises par la COC, s'agissant notamment des accessions/relégations de la fin de saison résultant des décisions de liquidation de l'été 2014.

Suite à la démission de Michel SOUNALEIX et conformément à l'article 12.6 du règlement intérieur fédéral, sur proposition de Pascal BAUDE, Président de la COC, le Bureau Directeur approuve la désignation de Madame Lauriane COURCIAT (Comité des Vosges), comme membre de la Commission d'Organisation des Compétitions.

Marie-Christine BIOJOUT relate la tournée d'été FDJ pour laquelle nous avons eu une belle visibilité. Elle suggère de renouveler cette opération l'an prochain. Elle tient à remercier toutes les structures, ligues, comités, clubs et les salariés, élus et bénévoles des territoires qui ont aidé l'équipe fédérale sur les étapes de cette tournée. Plus largement, elle fait un point de rentrée sur les actions de la commission de développement. Joël DELPLANQUE demande un état de la campagne d'adhésion lancée à la faveur de cette rentrée pour la fin octobre 2014, lorsque la majeure partie des adhérents se seront licenciés.

Alain KOUBI présente les deux demandes de prêt FIF de la Ligue du Lyonnais et du Comité du Rhône pour l'acquisition de locaux administratifs. Le Bureau Directeur donne un avis favorable à ces deux prêts : Ligue du Lyonnais 60K€ sur 8 ans et Comité du Rhône 50K€ sur 5 ans.

Michel JACQUET reprecise les différents services qui déménagent au 16 avenue Raspail sur une superficie d'environ 700 m². Il donne des détails sur le matériel, notamment la gestion des accueils, et indique les outils mis à disposition des commissions. Claude SCARSI diffère l'exposé sur le Restaurant Inter Entreprise car l'étude du dossier est en cours.

Michel JACQUET présente la réorganisation des services fédéraux Communication / Marketing / Evènementiel et les éléments de l'audit communication qui ont enrichi les réflexions. A travers l'organigramme affiché, il est fait état d'une recomposition à isopérimètre du nombre de postes existants. Pour cette démarche de changement, il est proposé d'être accompagnés par une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Joël DELPLANQUE annonce qu'à compter du 8 septembre 2014, l'émission « Parlons Hand » est prévue le lundi soir tous les quinze jours en direct sur Internet, ce sera l'émission qui parle de tous les handball. Il évoque également l'application mobile Hand TV qui va rendre l'ensemble des vidéos fédérales facilement accessibles sur smartphones et tablettes. La disponibilité est prévue d'ici fin septembre 2014.

Alain KOUBI informe le Bureau Directeur que le Président de la Ligue de Mayotte a choisi de ne pas affilier les clubs ayant des dettes auprès de la Ligue. Cette décision, si elle perdure cette saison, entrainerait une perte pour la FFHB d'environ 2 500 licenciés. Jocelyne MOCKA-RENIER est chargée de suivre le dossier. D'autre part, le Bureau Directeur rejette la demande formulée par la Fédération tahitienne d'être exonérée du paiement des licences.

Joël DELPLANQUE informe les membres du Bureau Directeur de la tenue de l'Assemblée Générale électorale du Comité du Pas de Calais le 13 septembre 2014.

Alain JOURDAN informe des modifications apportées au calendrier institutionnel 2014-2015, qui fera l'objet d'une large diffusion prochainement. Les élus fédéraux qui souhaitent intervenir ou participer éventuellement doivent se rapprocher rapidement du Secrétaire Général avec la thématique qu'ils souhaitent présenter. Joël DELPLANQUE souhaite que les thématiques abordées lors de ce Bureau Directeur soient proposées à l'ordre du jour de ces prochaines réunions : arbitrage, féminisation, évolution de l'outil informatique, animations mondial 2017 et euro 2018, sensibilisation des élus sur le travail de prévention autour de l'intégrité,

Claude SCARSI rappelle l'implication de la Fédération sur Central'Hand et explique l'état d'avancement du projet qui démarre à la faveur de cette rentrée 2014. Le catalogue vient d'être publié et tout est en place pour le lancement de la commercialisation des produits. Un lien vers le site de la centrale d'achat sera mis en ligne sur le site fédéral dans les tout prochains jours.

Propositions de Claude PERRUCHET, Président de la CNSR

1. Sur proposition de la commission nationale des statuts et de la réglementation réunie le 27 août 2014, tel que prévu à l'article 26.2 des règlements généraux, le Bureau Directeur valide la **création** des conventions entre clubs suivantes, pour la saison 2014-2015:

Pour évoluer en Championnat de France -18 ans Masculins :

- a. Pays Aisne Oise Handball, entre les clubs Amical Club Soissons Handball et HBC Compiègne (Ligue de Picardie).
- b. Entente Villeneuve Loubet – HB Carros – Vence HS, entre les clubs Villeneuve Loubet Handball Carros Handball Club et Vence Handball Sport (Ligue de Côte d'Azur). Il s'agit des adaptations nécessitées par la disparition du club porteur Etoile Sportive Villeneuve Loubet_Handball (n° d'affiliation 0906021) et de la reprise des niveaux de jeu par le club Villeneuve Loubet Handball (n° d'affiliation 0906053).
- c. ETAC – Pays d'Orient, entre les clubs Entente Troyes Aube Champagne Handball et ESC Pays d'Orient (Ligue de Champagne-Ardenne).
- d. Entente Grand Nancy ASPTT Handball – SLUC Nancy entre les clubs Grand Nancy ASPTT Handball et HBC Nancy SLUC (Ligue de Lorraine)

Joël DELPLANQUE demande une analyse sur ces conventions (nombre par niveau, nombre de clubs impliqués, etc.).

2. Sur proposition de la commission nationale des statuts et de la réglementation, le Bureau Directeur apporte la précision suivante relative à l'article 64.1.1 des règlements généraux : les seuls joueurs éligibles au droit de formation sont ceux inscrits sur les listes diffusées par le Ministère chargé des sports dans les catégories « Haut Niveau » et « Espoirs », auxquels s'ajoutent les joueurs dits « Non Classés » inscrits sur la liste de chaque pôle. Les joueurs appartenant à une structure d'entraînement rattachée au pôle ne sont pas concernés.
3. Sur proposition de la commission nationale des statuts et de la réglementation, le Bureau Directeur adopte la modification suivante de l'article 28.3.1 des règlements généraux, afin d'éviter toute ambiguïté dans la compréhension du texte :

« 28.3.1 *Socle de base*

Il comprend :

— 2 arbitres de grade régional ou national, pour les clubs de Handball ProD2, LFH (D1F) et LNH (D1M).

Ces arbitres doivent avoir effectué au moins 11 arbitrages au niveau régional ou national avant le 31 mai.

— 2 arbitres dont au moins un de grade régional ou national, pour les clubs évoluant dans un championnat du régime général (D2F, N1M, N1F, N2M, N2F, N3M, N3F). Ces arbitres doivent avoir effectué au moins 11 arbitrages (au niveau régional ou national **pour l'arbitre de grade régional ou national**) avant le 31 mai.

Dans tous les cas, ces arbitres sont également comptabilisés dans les ressources du club. »

La rédaction initiale pouvait en effet laisser entendre que tous les arbitres mentionnés devaient avoir effectué au moins 11 arbitrages officiels au niveau régional ou national avant le 31 mai. Or, dans le cas des clubs évoluant dans un championnat du régime général, un des deux arbitres peut être du niveau départemental.

Ces deux précisions seront soumises à ratification du prochain Conseil d'Administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.



Joël DELPLANQUE
Président



Alain JOURDAN
Secrétaire général